

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
12 septembre 2017**

17-09-148

17-09-149

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 septembre 2017 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Activité de prévention des incendies : journée portes ouvertes à la caserne le 1er octobre 2017
5. Remboursement des dommages suite à un bris d'équipement sur un camion incendie causant un léger accident de la route
6. Radars pédagogiques
7. Appel d'offres sur invitations pour la fourniture et la distribution de bacs roulants de 360 litres destinés à la collecte automatisée des résidus ultimes
8. Rémunération du personnel électoral
9. Devancement de la date de la séance ordinaire d'octobre 2017
10. Planification des travaux publics pour les prochaines saisons
11. Dons et commandites
12. Correspondance
13. Questions de l'assistance
14. Levée ou ajournement de la séance

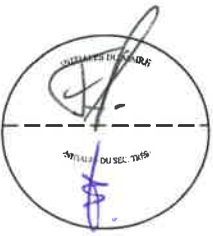
Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2017-09-12 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 65 519,21 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 15 408,30 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 17 897,57 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 4 369,02 \$; l'ensemble des comptes payés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

et à payer totalisant 103 194,10 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACTIVITÉ DE PRÉVENTION DES INCENDIES : JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE LE 1ER OCTOBRE 2017

ATTENDU QU'il s'agit d'une activité visant la prévention en matière de sécurité incendie par la diffusion de diverses informations et la présence d'un spécialiste pouvant vérifier les extincteurs des citoyens qui le souhaiteront et procéder à leur remplissage au besoin;

ATTENDU QUE cette activité revêt par ailleurs un caractère familial;

ATTENDU QUE bon nombre de citoyens n'ont pas eu à ce jour l'opportunité de visiter la caserne et ses équipements;

ATTENDU QU'il s'agit d'une opportunité d'implication des membres du Service incendie auprès de notre communauté;

ATTENDU QUE l'activité permettra de souligner le 65^e anniversaire de la création du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-09-150

D'AUTORISER la tenue de cette activité le dimanche 1^{er} octobre prochain;

D'ACCORDER une somme de 550 \$, prélevée du budget des activités de prévention, pour la réalisation de cet événement.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

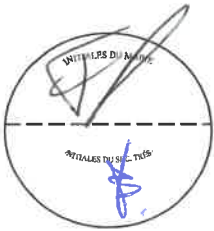
REMBOURSEMENT DES DOMMAGES SUITE À UN BRIS D'ÉQUIPEMENT SUR UN CAMION INCENDIE CAUSANT UN LÉGER ACCIDENT DE LA ROUTE

ATTENDU QUE lors d'un appel en urgence, le véhicule 809 du Service incendie, a connu un bris d'équipement, faisant en sorte de causer des dommages à un véhicule circulant en sens inverse;

ATTENDU QUE les dommages sont relativement minimes et ne nécessitent pas d'impliquer les assurances dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

17-09-151

DE REMBOURSER le montant de la facture présentée par la personne dont le véhicule a été impliqué dans l'accident et ce, au montant de 383,46 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RADARS PÉDAGOGIQUES

ATTENDU QUE la municipalité a adressé en mars 2015, suite à l'adoption d'une résolution en ce sens, une demande auprès de Transports Québec afin de pouvoir installer des radars pédagogiques sur le territoire de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE le ministère a répondu favorablement à cette demande en 2016 et demandé par la même occasion de lui soumettre un plan d'implantation des appareils sur les routes qui sont de leur responsabilité;

ATTENDU QUE des recherches ont été faites depuis ce moment afin de pouvoir répondre aux demandes de Transports Québec;

ATTENDU QU'un nouveau programme gouvernemental de subventions vient d'être lancé ces dernières semaines afin de soutenir les municipalités dans ce type d'initiatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor.

17-09-152

DE RÉITÉRER auprès de Transports Québec l'intérêt de la municipalité de Sainte-Marthe pour un tel projet;

D'ADRESSER une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

D'ADRESSER par la même occasion le plan d'implantation des radars pédagogiques à être éventuellement acquis par la municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

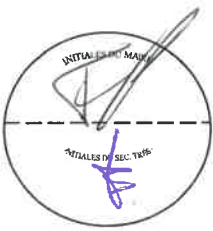
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS DE 360 LITRES DESTINÉS À LA COLLECTE AUTOMATISÉE DES RÉSIDUS ULTIMES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-09-153

DE MANDATER le directeur général afin de préparer un appel d'offres sur invitations dans le but de fournir des bacs roulants de 360 litres munis de puces électroniques RFID afin de procéder à une cueillette des déchets ultimes par une collecte robotisée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-09-154

D'ACCEPTER la grille de rémunération du personnel électoral soumise par la présidente d'élection.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEVANCEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut pas siéger après le 6 octobre en raison de la période électorale, à moins d'une situation de force majeure tel que le prévoit le cadre légal;

ATTENDU QUE la date de la séance d'octobre était prévu initialement pour le mardi 10 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-09-155

DE DEVANCER la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre au jeudi 5 octobre 2017 à 20 h.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PLANIFICATION DES TRAVAUX PUBLICS POUR LES PROCHAINES SAISONS

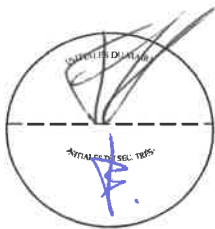
Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-09156

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand de faire appel à des ressources externes afin de planifier adéquatement les prochaines saisons en matière de travaux publics et selon les ressources humaines en place à ce service.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-09-157

D'AUTORISER l'achat d'un espace publicitaire double dans l'édition 2018 du Feuilleton paroissial de la fabrique Notre-Dame-des-Champs et ce, au coût de 220 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 13,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-09-158

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

